

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 16 novembre 2009
Séance du 2 novembre 2009

4 FRAPP - proposition de programmation 2009/2011- demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMALIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI

M. SEGUIN

Mme FÉVRIER

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de la programmation 2009-2011 du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP), la Ville de Creil doit définir le programme d'actions pour lequel elle souhaite solliciter des subventions.

Ce programme, porté par le Groupement d'Etudes de la Programmation des Vallées Bréthoise, dont la Ville de Creil est membre, est doté au titre des années 2009-2011 par la Région Picardie de 1 871 210 € pour appuyer des actions de nature communale et intercommunale répondant à cinq grands objectifs :

- Objectif 1 : assurer le développement du territoire par un choix de croissance démographique
- Objectif 2 : renforcer le développement économique
- Objectif 3 : renforcer et valoriser les infrastructures de communication
- Objectif 4 : requalifier le territoire, restaurer la qualité des ressources naturelles
- Objectif 5 : mettre en œuvre une stratégie commune en matière d'aménagement et d'urbanisme



maintenant !

Les opérations demandées au titre de la ville de Creil pour les années 2009/2011 sont les suivantes :

Projets	Cout prévisionnel	Partenaires financiers % obtenu ou en attente			FRAPP de la Région		
		Conseil Général	Etat	Autres	%	Année	Montant
Objectif 1 : assurer le développement du territoire par un choix de croissance démographique							
Equipement scénique - Grange à Musique	125 418 €		40%	10%	15 %	2009	18 813 €
Maison de la ville, de la citoyenneté & du développement durable	495 000 €	36%			15 %	2009-2010	74 250 €
Espace socio culturel Rue Louis Lebrun	450 000 €	36 %			15 %	2010	67 500 €
Aménagement d'un multi-accueil petite enfance bas de Creil	784 470 €	36 %		19 %	14 %	2009-2010	109 826 €
Objectif 3 : renforcer et valoriser les infrastructures de communication							
Aménagement de la rue Gambetta – phase travaux – tranche 2/2	638 576 €	36 %			15 %	2009	95 786 €
Objectif 4 : requalifier le territoire, restaurer des ressources naturelles							
Etude pour l'élaboration d'un programme d'aménagement sur le secteur vieille montagne	60 000 €	36 %			30 %	2009-2010	18 000 €

L'ensemble de ces 6 opérations représente un coût H.T de 2 553 464 €, auquel la région contribue par le biais du FRAPP à hauteur de 384 175 € soit à peu près 15 %.

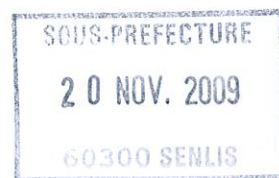
En parallèle sur cette même période, trois autres projets pourront être financés sur des crédits régionaux sectoriels :

- Espace Multifonctionnel - quartier du Moulin (MOE et travaux)
- Etude et aménagement d'un espace sportif (MOE et travaux)
- Réhabilitation de la piscine municipale (MOE et travaux)

Sur les deux premiers dossiers, les projets sont en cours d'étude, cependant pour la piscine, la phase opérationnelle commence très prochainement par la maîtrise d'œuvre selon le plan de financement suivant :

Projets	Cout prévisionnel	Partenaires financiers % obtenu ou en attente		
		Conseil Général	Région	Ville
MOE et études - Réhabilitation de la piscine municipale	1 522 615 € HT	18%	50%	32%

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29,
Vu le programme d'actions pour lequel la ville de Creil souhaite solliciter les subventions,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 2 novembre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 35 Contre : 4 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'approuver cette demande de programmation 2009/2011 et d'autoriser monsieur le maire à présenter les dossiers et négocier avec la région et les autres partenaires financiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

20 NOV. 2009

Affiché le :

20 NOV. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20/11/09 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Reluy

